



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 109819

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le caractère néfaste de la « nuit des Écoles du vendredi 20 mai », occupation nocturne d'établissements scolaires à travers la France. En effet, ce phénomène, qui n'est pas nouveau et qui voit des parents occuper l'école de leurs enfants pour manifester un mécontentement plus ou moins réel et fondé sur le devenir de l'éducation nationale, n'est pas acceptable. Cette attitude assez nouvelle banalise la politisation des établissements scolaires par l'irruption de ces parents dans le sanctuaire scolaire. D'autre part, cette méthode pose également un réel problème de sécurité et d'éventuelles dégradations nocturnes dans les bâtiments appartenant aux collectivités locales. Comme il l'avait déjà réclamé dans une précédente question écrite posée ces dernières années à l'un de ces prédécesseurs, il conviendrait pour toutes ces raisons, d'interdire ces occupations d'écoles et d'engager des poursuites à l'encontre de ces parents et des organisations syndicales organisateurs de ces opérations. Il lui demande en conséquence, de lui indiquer sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109819

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5662

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)